

Demandes du secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick pour le budget provincial 2024-2025 : Informations supplémentaires

Novembre 2023



ASSOCIATION
CONTRE LA **NB**
VIOLENCE FAMILIALE DU 

Table des matières

1. Introduction	3
2. Aperçu du secteur de la VPI du N.-B.	4
3. La violence au N.-B.	5
4. Programmes gouvernementaux fournis par le secteur	6
a) Ordonnances d'intervention d'urgence (OIU)	6
b) Réponse communautaire concertée (RCC)	7
c) Allocation de logement du Canada pour les survivant.e.s de la violence basée sur le genre	8
5. Défis les plus communs	8
6. Le financement gouvernemental par rapport au coût de la vie	11
7. En résumé	13
8. Références	14
9. ANNEXE A : Une journée dans la vie d'une personne intervenante de crise dans une maison d'hébergement	16
10. ANNEXE B : Une journée dans la vie d'une direction générale dans un logement de deuxième étape	19

1. Introduction

Les services du secteur de la violence entre partenaires intimes (VPI) sont de plus en plus formalisés au Nouveau-Brunswick (et à l'échelle nationale) grâce à l'introduction de services comme les ordonnances d'intervention d'urgence, les évaluations du danger et les réunions de la réponse communautaire concertée. En comparaison, le financement visant à augmenter les salaires actuels ou à accroître le nombre d'employés n'a pas changé du tout. Cette situation est problématique pour un certain nombre de raisons, mais surtout parce qu'elle a un impact sur les femmes et les enfants vulnérables victimes de violence dans cette province.

Le rapport [« États des lieux de la violence familiale au Canada : enquête sur les politiques, les lois et les services en matière de violence familiale au Canada »](#) d'Hébergement femmes Canada (2021) fait d'ailleurs écho à cette préoccupation :

« Ces failles du système se traduisent par des ententes et des contrats de service déconnectés de la réalité, inappropriés et inadéquats. Cette situation a une incidence sur le personnel des maisons, mais aussi sur les femmes et les enfants qui y séjournent. Par exemple, les restrictions en matière d'admissibilité et le sous-financement découlent parfois d'une méconnaissance des services offerts par les maisons d'hébergement et des groupes qu'elles desservent. Du fait de ce décalage, rien ne garantit que les femmes qui fuient la violence recevront les mêmes services et soutiens d'une maison d'hébergement et d'une région à l'autre » (p.10).

À la lumière de cette remarque, nous souhaitons soumettre nos recommandations pour votre considération dans le cadre de la préparation du budget provincial 2024-2025. Vous trouverez nos demandes, énumérées sous forme de points, dans une lettre qui est jointe. L'objectif de ce document est de fournir un contexte supplémentaire à ces demandes, en décrivant les défis auxquels le secteur de la VPI est confronté.

En outre, les maisons d'hébergement et les logements de deuxième étape ont besoin d'une augmentation de leur financement opérationnel, de base, pour assurer la stabilité et la viabilité de leur organisation et services, un nombre d'employés appropriés sur une base continue, une prestation de services complète et opportune aux clients, et le respect des accords de service.

2. Aperçu du secteur de la VPI du N.-B.

Au N.-B., deux organismes provinciaux travaillent à l'élimination de la violence entre partenaires intimes :

Réseau des services pour victimes de violence du Nouveau-Brunswick (Réseau)

- 1 personne coordonnatrice, à temps plein
- Formé en 2008, Incorporé en 2019

Association contre la violence familiale du N.-B. (Association ; anciennement la NB South Central Transition House and Second Stage Coalition)

- 1 personne coordonnatrice, à temps plein
- Formée en 2008, incorporée en 2012

Les membres du Réseau et de l'Association comprennent les services suivants ¹

- 15 maisons d'hébergement (2 est financée par le gouvernement fédéral, pour les femmes et les enfants autochtones)
- 10 logements de deuxième étape

Les maisons d'hébergement offrent un logement d'urgence temporaire (30 jours), des soutiens et des programmes aux femmes et aux enfants qui fuient la violence entre partenaires intimes. Les maisons de deuxième étape offrent un logement sûr et abordable à plus long terme, mais toujours temporaire (1 à 2 ans), ainsi qu'un soutien et des programmes en continue. Ces deux types de services jouent un rôle crucial pour aider les victimes à rompre le cycle de la violence et de passer à une vie saine et indépendante.

Le Réseau et l'Association représentent également d'autres services au sein du secteur de la VPI, notamment :

- Programme d'approche en matière de prévention de la violence entre partenaire intime (14 personnes travailleuses d'approche sont financés par le GNB)²
- 4 centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle
- 1 centre de prévention de la violence
- 1 centre de crise familiale

Par ailleurs, tel que soulevé dans le rapport « Plus qu'un lit » d'Hébergement Femmes Canada (2019), les services pour VPI du N.-B. ont une grande portée et reflètent une réalité semblable à

¹ Certains services ne sont pas dénommés ci-bas, car ils ne sont pas membres du Réseau ou de l'Association. Par exemple l'organisme de Violence sexuelle NB (<https://svnb.ca/fr/>)

² Il est à noter que les 14 subventions pour le programme d'approche ne sont pas toutes associées à une maison d'hébergement ou à un logement de deuxième étape, et que dans certaines régions, les maisons ont fait des levées fonds pour embaucher des personnes travailleuses d'approche supplémentaires afin de répondre à la demande de services.

celles des autres services pour VPI d'à travers le Canada. Le rapport indique que « les services canadiens de VPI aident un grand nombre de personnes aux parcours complexes, comme :

- 80 % ont accueilli des femmes autochtones ;
- 79 % ont aidé des femmes ayant des problèmes complexes de santé mentale ;
- 79 % ont aidé des femmes souffrant de toxicomanie ;
- 70 % ont aidé des femmes sans-abri ;
- 66 % ont accueilli des femmes racialisées ;
- 60 % ont accueilli des femmes ayant des problèmes de mobilité ;
- 50 % ont accueilli des personnes s'identifiant comme transgenres ou de genre fluide » (p.35).

Bien que cela ne comprenne pas les statistiques sur les personnes travailleuses du sexe, vivant avec des handicaps divers, les victimes de la traite des personnes et d'autres questions très importantes. Bien entendu, le N.-B. n'est pas exempt de ces réalités.

3. La violence au N.-B.

En 2022, les taux de VPI déclarés par la police au Nouveau-Brunswick (440 cas au total pour 100 000 personnes, et 668 cas pour les femmes pour 100 000 personnes) étaient plus élevés que la moyenne nationale (347 cas au total pour 100 000 personnes, et 537 cas pour les femmes pour 100 000 personnes). En fait, les taux au Nouveau-Brunswick étaient plus élevés que dans toutes les autres provinces, à l'exception de la Saskatchewan et du Manitoba (c.-à-d. que le Nouveau-Brunswick avait les troisièmes taux les plus élevés au pays en 2022, sans tenir compte des territoires) (Statistique Canada, 2022). Il en va de même pour les taux de violence familiale déclarés par la police en 2022 (Statistique Canada, 2022).

Des augmentations importantes de la violence familiale et entre partenaires intimes ont été observées au Nouveau-Brunswick entre 2009 et 2021 (Statistique Canada, 2022).

- « Parmi les provinces, les plus fortes augmentations de la violence familiale de 2009 à 2021 ont été observées au Québec (+23 %) et au Nouveau-Brunswick (+22 %), tandis que les plus fortes diminutions ont été observées en Colombie-Britannique (-28 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (-16 %). »
- « Au cours de cette période, les provinces où la violence entre partenaires intimes a le plus augmenté sont le Nouveau-Brunswick (+39 %) et le Québec (+28 %), tandis que les plus fortes baisses ont été observées en Colombie-Britannique (-28 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (-19 %). »

Au Nouveau-Brunswick, 191 homicides ont été commis pour la période 1999-2018, dont 52 homicides liés à la violence familiale, ce qui représente 27 % de tous les meurtres commis dans la province sur une période de vingt ans (Gill, 2021). De plus, « Au Canada, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes d'un homicide familial (Statistique Canada, 2010). Il en va de même au Nouveau-Brunswick ; la majorité des victimes d'homicides familiaux sont des femmes (N=38/73,1 %) » (Gill, 2021).

4. Programmes gouvernementaux fournis par le secteur

Au cours des six dernières années (2017-2023), deux programmes introduits par le gouvernement ont eu un impact sur la charge de travail du secteur, et un troisième devrait bientôt s'y ajouter.

a. Ordonnances d'intervention d'urgence (OIU)

Il s'agit d'un programme indispensable que le secteur de la VPI soutient, mais les ressources nécessaires pour mener à bien les OIU ne correspondent pas à l'augmentation de la charge de travail des personnes travailleuses. Bien qu'il soit engagé à contribuer à l'administration des OIU, le secteur a besoin de fonds pour embaucher du personnel supplémentaire afin de garantir le maintien des autres services réguliers pendant que quelqu'un est occupé par une OIU.

Selon les données rapportées par La Cour du Banc de la Reine, ce sont des services du secteur de la VPI du N.-B. (les maisons d'hébergement, les logements de 2e étape et les intervenant.e.s d'approche) ont complétés le plus grand nombre d'OIU comparé aux autres fournisseurs de services et leur application connaissent le plus de réussite.

- Entre 2021 et 2022, sur un total de 193 OIU demandé, le secteur de la VPI en a complété 121 (63%). Sur les 125 applications qui ont été acceptées, 81 ont été complétées par le secteur de la VPI (65%);
- Entre 2022 et 2023, sur un total de 284 OIU demandé, le secteur de la VPI en a complété 180 (63%). Sur les 150 applications qui ont été acceptées, 95 ont été complétées par le secteur de la VPI (63%).

De plus, le temps investi dans les OIU par le personnel du secteur de la VPI va au-delà des OIU qui ont été réalisées. Un temps considérable est consacré à fournir les informations sur le programme, à offrir un soutien et à fournir de l'assistance pour l'application au OIU que, pour diverses raisons, les clients peuvent choisir de ne pas poursuivre.

Il est encourageant de constater que le programme fonctionne. Cependant, les services de notre secteur rapportent plusieurs défis concernant la mise en œuvre de ce programme. Comme :

- Un OIU prend une journée complète de travail.

- Cela signifie que dans une **maison d'hébergement**, un intervenant de crise doit mettre de côté toutes ses tâches pour aider l'OIU. Cette situation est incroyablement difficile à gérer pour les établissements et il faut souvent faire appel à un membre du personnel supplémentaire - c'est un quart de travail qui n'a pas été prévu dans le budget.
- Dans un **établissement de deuxième étape**, cela affecte également les ratios d'effectifs en reportant d'autres tâches importantes à des heures supplémentaires.
- Pour les personnes **travailleuses d'approche**, prendre une journée pour procéder un OIU signifie qu'ils ne peuvent pas répondre aux appels de soutien qui leur parviennent, aider les clients dont ils s'occupent déjà et prendre du retard dans les tâches générales de gestion des cas.

Comme indiqué par le Service public d'éducation et d'information juridiques du N.B. sur les OIU, la première étape consiste à communiquer avec un fournisseur de services.

La Loi précise que ce sont les services suivants qui peuvent fournir de l'aide avec un OIU :

- les agent.e.s de police;
- les services aux victimes (le service aux victimes provincial ou les programmes de victimes et de témoins, assurés par la police, peuvent aider leurs clients);
- les maisons d'hébergement;
- les logements de deuxième étape;
- les travailleur. euse.s des services d'approche en matière de violence familiale;
- les travailleur. euse.s sociaux du ministère du Développement social.

Selon cette liste, les services d'aide aux victimes et les travailleuses et travailleurs sociaux du secteur du Développement social ne sont pas obligés de compléter un OIU auprès des personnes qui ne sont pas leur clientèle. Le secteur de la VPI et les agentes et agents de police sont donc censés d'aider toutes ces personnes. Cependant, la police a doit couvrir de très grands territoires dans les diverses régions de la province, ce qui limite leurs ressources et qui limite la capacité à une agente ou un agent de police de consacrer une journée entière à un OIU avec une personne. Il s'agit donc d'un fardeau important pour les services du secteur de la VPI, qui eux, sont sous-financés.

b. Réponse communautaire concertée (RCC)

Ce programme est également bien accueilli par le secteur, car travailler en collaboration pour la sécurité est une approche efficace. Cependant, les réunions du RCC ont lieu deux matins par semaine dans certaines communautés, avec des réunions d'urgence supplémentaires si nécessaire. Cela a un impact sur la dotation du personnel de notre secteur vis à vis de la prestation des services réguliers.

Ce programme relève du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pendant que le département des services aux victimes assure la coordination des cas de RCC. Les personnes coordonnatrices de cas ont déclaré avoir du mal à assumer ce rôle en raison des problèmes de

ressources et de l'augmentation du nombre de cas. Par conséquent, il est demandé à d'autres partenaires d'assumer des tâches supplémentaires liées à la coordination des cas de RCC. Toutefois, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux du Développement social doivent les décliner, car ils ont trop de travail. Les services de police doivent aussi décliner, car ils craignent que cela crée un conflit d'intérêt pour eux ; il ne reste donc que le secteur de la VPI.

Dès lors, il est demandé aux services du secteur de la VPI d'assumer des tâches supplémentaires ou de partager des tâches au sein du RCC. C'est-à-dire, du travail supplémentaire pour :

- Le processus d'admission, (c'est-à-dire remplir les formulaires d'admission et de consentement);
- De remplir les formulaires de gestion du danger;
- La fermeture des dossiers, de l'organisation et de l'animation des réunions du RCC.

Par ailleurs, si le partage des tâches de coordination du RCC varie d'une région à l'autre, les services du secteur de la VPI sont le seul groupe, à la table, qui finit par prendre en charge chacun de ces cas en tant que nouvelles personnes clientes.

Dès lors, un financement accru est nécessaire pour que les personnes intervenantes de crise, travailleuses d'approche et travailleuses de proximité et de soutien résidentiel supplémentaires puissent être embauchés. Et ce, afin de compenser le temps supplémentaire que prennent les tâches et les réunions de coordination du programme RCC.

c. Allocation de logement du Canada pour les survivant.e.s de la violence basée sur le genre

Une fois de plus, il s'agit d'un programme gouvernemental que le secteur se réjouit de voir se concrétiser et auquel il participe. Il contribuera sans aucun doute à lever les obstacles financiers qui empêchent les victimes d'échapper à la violence et à les aider à mener une vie indépendante et saine. Toutefois, le programme pose quelques problèmes au secteur, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité des personnes clientes des services (maison d'hébergement, logement deuxième étape ou les services d'approche). Bien que le secteur soit bien placé pour aider les gens à travers le processus de demande, il y aura inévitablement une augmentation de la demande de services et de la clientèle ; de nombreuses personnes ont besoin d'accéder à un logement abordable, et il est difficile de l'acquérir. Une prestation comme celle-ci sera très populaire. Par conséquent, le secteur aura besoin de fonds pour embaucher du personnel supplémentaire afin de répondre à la demande, sans que cela n'ait d'incidence sur la prestation d'autres services réguliers.

5. Défis les plus communs

Maison d'hébergement

- Sous-financement des coûts opérationnels.

- Le nombre de personnes employées par quart de travail, le recrutement et la rétention du personnel.
- Selon un rapport d'Hébergement Femmes Canada nommé « Plus qu'un lit » (2019), le N.-B. a le salaire le plus bas du pays pour les personnes travailleuses des maisons d'hébergement.
- Pour le moment, les octrois provinciaux financent 13 \$/h. Tout surplus provient de la discrétion de l'établissement.
- Augmentation du salaire minimum en 2022 (avril et octobre 2022), mais pas d'annonce pour guider et aider les établissements à faire cette hausse.

Le tableau suivant, qui provient d'une étude récente menée par notre secteur et une firme consultante (2023)³, montre le budget réaliste pour le fonctionnement d'une maison d'hébergement⁴, avec l'inflation, du milieu de 2022 à la fin de cette année. Il fournit également une prévision de ce budget pour les trois années suivantes (2023-2025). Nous souhaitons inclure ces informations pertinentes envers la révision des programmes sectoriels en cours. Ainsi, bien que l'examen des programmes sectoriels puisse contribuer à remédier à la situation de sous-financement chronique de nos services, nous tenons à souligner le fait que nos services ont besoin d'une aide financière au cours de cet exercice.

Budget réel avec ajustement aux salaires, aux services, et indexation				
	2022 prévisions (IPC @ 6.8% / Jan 23)	2023 prévisions (IPC @ 4.1%)	2024 prévisions (IPC @ 2.4%)	2025 prévisions (IPC @ 1.9%)
Revenus				
Core funding	\$441,080	\$459,164	\$470,184	\$479,118
Autres subventions	\$62,706	\$65,276	\$66,843	\$68,113
Autres subventions pour services professionnels	\$180,800	\$188,213	\$192,730	\$196,392
Philanthropie	\$0	\$0	\$0	\$0
Autres revenus	\$10,484	\$10,914	\$11,176	\$11,389
Total des revenus	\$695,070	\$723,568	\$740,933	\$755,011
Depenses				
Salaires & bénéfices	\$388,370	\$404,293	\$413,996	\$421,862
Nourriture et fourniture	\$16,282	\$16,950	\$17,356	\$17,686
Service public (Elec, tel, eau & égoux, gas)	\$16,170	\$16,833	\$17,237	\$17,564
Formation	\$9,709	\$10,107	\$10,350	\$10,547
Assurance	\$5,018	\$5,224	\$5,349	\$5,451
Dép. Adm, Cha. Ban., f. bur., Ser. Prof.	\$24,758	\$25,773	\$26,392	\$26,893
Entretien	\$9,612	\$10,006	\$10,246	\$10,441
Autres dépenses	\$44,350	\$46,169	\$47,277	\$48,175
Services professionnels	\$180,800	\$188,213	\$192,730	\$196,392
Total des dépenses	\$695,070	\$723,568	\$740,934	\$755,012

Note: Prévisions IPC canadienne extraites de données publiées par la Banque du Canada, le FMI et l'OCDE en date du 5 janvier 2023

Hypothèse de prévisions: En l'absence de données de prévisions de croissance de la demande de services, nous avons projeté les volumes de demande de services comme stable et en mesure du modèle en 2022. Toute croissance de la demande de services pourrait créer un besoin de fonds additionnels.

³ Rapport Collectif- Étude opérationnelle : Addendum (Janvier 2023)

⁴ Pour l'instant, cette information n'est disponible que pour les maisons d'hébergement, car l'étude n'a pas permis de recueillir suffisamment de données sur les logements de deuxième étape. Cela ne veut pas dire que les logements de deuxième étape sont exemptés de la pression financière de l'inflation, actuellement ou au cours des trois prochaines années.

Logement deuxième étape

- Un sous-financement des coûts opérationnels.
- Les logements deuxième étape ne reçoivent pas le financement nécessaire pour offrir des programmes de sensibilisation et de soutien essentiels, sur place.
- Les maisons d'hébergement (financées par le DS) emploient du personnel de soutien pour les enfants, mais ce n'est pas le cas au sein des logements de deuxième étape. Pourtant, les enfants ont besoin de soutien y compris pendant cette étape du cheminement
- Les normes pour les logements de deuxième étape ne sont pas établies. Cela signifie que dans certains établissements, il existe des positions (ex. travailleur.euse de soutien résidentiel, de soutien pour enfants et de gestion de cas) pendant que dans d'autres celles-ci n'existent pas. De plus, il n'y a pas de financement clair pour ces postes, le cas échéant.⁵
- De longues listes d'attente pour les personnes clientes potentielles, ce qui signifie un besoin d'unités et d'établissements supplémentaires.

Les logements de deuxième étape ont besoin d'une deuxième augmentation (continue, après l'augmentation de mars 2022).

Au Nouveau-Brunswick, il faut davantage de logements de deuxième étape - pour cela, le GNB doit harmoniser le processus de développement de ceux-ci entre le ministère de l'Égalité des femmes (EF) et le département du Logement (sous le Développement Social). Un problème courant est que certains membres du personnel du département du Logement, qui supervisent les nouvelles ententes du Programme de logement abordable, ne comprennent pas toujours où se situe le logement de deuxième étape dans leurs programmes de financement. En plus, en tant que bailleur de fonds pour les logements de deuxième étape, l'Égalité des femmes a un budget limité pour s'engager dans le développement de nouveaux établissements. Il est déjà difficile de créer des logements abordables ; il est encore plus difficile, mais tout aussi essentiel, de créer des installations de logement de deuxième étape. *Recommandation* : Une personne employée au département du logement (DS) pourrait être désignée à la coordination du développement de logements de deuxième étape et servir de ressource aux personnes qui cherchent à construire de nouveaux établissements.

Programme d'approche

- Pas assez de travailleuses et travailleurs pour répondre à la forte demande de services, aux vastes zones géographiques (y compris les zones rurales) à couvrir et aux cas de plus en plus complexes.
- Sous-financement des nombreux coûts opérationnels qui ne sont pas toujours couverts par le financement existant provincial (comme, les salaires et CSE, les avantages sociaux, les paiements à Travail sécuritaire NB, la formation, les coûts de transport, les ordinateurs portables et téléphones cellulaires/plans, les coûts de bureau et les services publics, les coûts administratifs y compris la tenue de livre).

⁵ Un rapport de l'Alberta Council of Women's Shelters comprend des outils et des guides pour les programmes, la dotation en personnel et les politiques pour les logements de deuxième étape.

Bien que l'augmentation financière significative du programme d'approche en 2022 ait été bénéfique, le programme a été sous-financé pendant plus d'une décennie. Par conséquent, une augmentation comme celle-ci ne couvre pas les pénuries créées pendant cette longue période sans augmentation de financement. Le gouvernement provincial devrait continuer à augmenter le financement et envisager l'ajout de travailleuses et travailleurs supplémentaires afin d'améliorer les résultats en matière d'intervention, de prévention et d'assurer la sécurité de ceux-ci.

Services pour victimes d'agression sexuelle

Bien que les investissements importants de EF dans les services pour victimes de violence sexuelle, en 2022 et 2023, aient été bénéfiques, il est noté que certains organismes ont encore besoin d'aide de la province pour mettre en œuvre de nouveaux services et des programmes d'intervention vis-à-vis de la violence sexuelles. Afin d'offrir des services complets, sur place, à la clientèle, certains organismes ont mis en place des salles d'examen pour les jeunes et les adultes et se sont procuré de l'équipement supplémentaire, à partir de leur budget opérationnel, ce qui a représenté une dépense considérable. Ainsi, continuer les investissements dans les services pour victimes de violence sexuelle offerts par le secteur de la VPI permettrait d'offrir des services complets et de qualité à ces personnes, dans l'ensemble du N.-B.

De plus, les services spécialisés en matière d'agression sexuelle pour les enfants et les jeunes ont besoin de financement. En 2019, le Comité consultatif sur le dommage sexuel des enfants a publié des recommandations pour le Nouveau-Brunswick indiquant qu'il y a un " manque de services thérapeutiques spécialisés abordables pour les enfants et leurs familles " et que la province devrait " prendre des mesures pour s'assurer que les victimes et les familles sont mises en contact avec des traitements et des ressources suffisantes, appuyés par des données empiriques, en temps opportun; ce travail devrait inclure l'élimination des obstacles financiers aux traitements " (p. 109). Le modèle des centres d'appui aux enfants et à la jeunesse (CAEJ), qui est utilisé au N.-B. par le centre Boreal (membre du Réseau), a fait ses preuves en tant que modèle d'intervention efficace (Herbert et Bromfield, 2016 ; Hebert et Bromfield, 2019), en particulier au Canada (Shaffer et al., 2018 ; Ministère de la Justice du Canada, 2018 ; Davidson & Ornstein, 2023). Investir et soutenir les services existants et futurs du CAEJ, ainsi que les services similaires dans les différentes juridictions, va favoriser la prestation de services de qualité et fondés sur des données probantes dans notre province. Cela constitue un investissement viable pour un Nouveau-Brunswick plus sûr pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

6. Le financement gouvernemental par rapport au coût de la vie

Comme le gouvernement provincial le sait bien, le coût de la vie augmente chaque année pour les citoyens comme pour les entreprises. Au début de 2022, l'inflation a atteint son point le plus élevé en 30 ans (5,1 %), pour ensuite atteindre une moyenne annuelle de 6,8 %. Le 1er avril

2023, une augmentation de 4,8 % des tarifs d'électricité d'Énergie NB est entrée en vigueur pour les 12 mois suivants.

Cela signifie que, pour notre secteur de la VPI, les coûts opérationnels des établissements augmentent chaque année :

- L'épicerie pour les maisons d'hébergement et les logements 2^e étape
- Les services publics
- Les assurances d'établissement
- L'internet et le téléphone

En outre, les femmes dévouées qui travaillent dans le secteur de la VPI doivent payer leurs factures personnelles. Ces factures augmentent également chaque année, pendant que leurs salaires n'augmentent pas. Les salaires sont freinés par les dépenses opérationnelles, liées au coût de la vie, auxquelles chaque établissement doit faire face chaque année.

Au cours des 15 dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a augmenté son financement au secteur de la VPI que deux fois.

Même avec les augmentations que les maisons d'hébergement ont reçues en 2018 et les logements de deuxième étape en 2022, celles-ci n'ont pas permis de combler les déficits importants auxquels chaque établissement fait face chaque année. De plus, ces augmentations ont été accordées sans engagement à de nouvelles augmentations.

Le sous-financement chronique signifie que les services pour VPI doivent consacrer du temps précieux à l'organisation de levées de fonds. Ce qui limite leurs capacités à faire des plans à long terme pour les programmes et les services.

Les salaires de base actuels des personnes employées du secteur de la VPI ne reflètent pas un revenu digne. Selon la plus récente analyse salariale de la Coalition pour l'équité salariale du N.-B. dans le secteur des soins (2020), le salaire horaire moyen d'une personne intervenante en situation de crise se situe entre 14,40 \$ et 16,70 \$. En comparaison, la Coalition pour l'équité salariale du N.-B. (2020) a calculé que le salaire équitable pour une personne intervenante de crise était de 25,13 \$/h. Par ailleurs, selon le rapport annuel sur le salaire de subsistance du *Saint John Human Development Council*, le calcul du salaire de subsistance pour le N.-B. se situe entre 19,20 \$ et 23,45 \$/h. D'après l'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de 2023, publié par Égalité des Femmes, "En 2022, l'enquête canadienne sur la population active a indiqué que les femmes employées au Nouveau-Brunswick gagnent en moyenne 26,22 \$ de l'heure". Dès lors, le financement de la part du gouvernement provincial doit augmenter pour assurer un revenu décent et équitable aux femmes qui travaillent dans le secteur de la VPI.

Avec l'arrivée de la pandémie, les établissements du secteur de la VPI du N.-B. ont reçu des fonds fédéraux pour augmenter les salaires des travailleurs et, dans certains cas, pour embaucher du personnel supplémentaire. Ce financement fédéral a montré à notre secteur

qu'un financement accru entraîne une amélioration des services aux victimes de violence. Cependant, ces subventions fédérales sont des solutions temporaires.

Les fonds fédéraux pour la Covid-19 ont pris fin le 30 septembre 2023. Cependant, les besoins sont toujours présents et les organisations de notre secteur font face à des difficultés financières accrues. C'est une excellente occasion pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick de démontrer son engagement à soutenir les femmes et les enfants victimes de VPI.

Le secteur de la VPI du Nouveau-Brunswick espère que l'examen sectoriel des programmes mènera à un soutien supplémentaire pour les services, à l'avenir. Cependant, comme cela a déjà été porté à l'attention des ministères de l'Égalité des femmes et du Développement social, le secteur est actuellement en état de crise, et le gouvernement provincial doit agir maintenant pour s'assurer que les services ne sont pas réduits.

7. En résumé

Le secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick a toujours fait preuve d'une incroyable résilience, tout comme les femmes et les enfants que nous avons servis. On ne peut plus demander au secteur et aux victimes de violence entre partenaires intimes de s'acquitter seuls de la tâche de mettre fin à la VPI. Nous ne croyons pas non plus que les ministères du Développement social et de l'Égalité des femmes soient les seuls à pouvoir résoudre ce problème. Il est temps d'innover, de créer des partenariats et des financements intersectoriels et de montrer aux victimes de la VPI que le gouvernement provincial les soutient.

Il existe de nombreuses autres recommandations, idées et conversations, mais il s'agit du début d'un travail continu entre le secteur de la VPI et le gouvernement. Nous attendons des actions significatives de la part du Premier Ministre Higgs et de son gouvernement.

8. Références

[États des lieux de la violence familiale au Canada : enquête sur les politiques, les lois et les services en matière de violence familiale au Canada](#) (Hébergement femmes Canada, 2021)

[Plus qu'un lit](#) (Hébergement femmes Canada, 2019)

[Victimes de crimes violents et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles commis par des partenaires intimes ou d'autres personnes, selon l'âge et le genre de la victime](#) (Statistique Canada, 2022)

[Victimes de crimes violents et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles commis par des membres de la famille et d'autres personnes, selon l'âge et le genre de la victime](#) (Statistique Canada, 2022)

[Les victimes de violence familiale et de violence entre partenaires intimes, affaires déclarées par la police au Canada, 2021](#) (Statistiques Canada, 2022)

[Domestic Homicide in New Brunswick: When the Inconceivable Happens!](#) (Carmen Gill, Ph.D. & Mary Aspinall, candidate au Ph.D., 2021)

[Ordonnances d'intervention d'urgence](#) (SPEIJ-NB, révisée en mars 2023)

[Rapport Collectif- Étude opérationnelle- Addendum Janv. 11 23](#) (NuFocus, 2022)

[Alberta Council of Women's Shelters Second-stage Shelter Project: Transitioning from Domestic Violence to Stability](#) (Alberta Council of Women's Shelter, révisé en juin 2015)

[L'analyse des besoins et examen des pratiques exemplaires pour la prévention accrue du dommage sexuel contre les enfants au Nouveau-Brunswick](#) (Comité consultatif sur le dommage sexuel des enfants, 2019)

[Evidence for the Efficacy of the Child Advocacy Center Model : A systematic Review](#) (Herbert & Bromfield, 2016)

[Better Together? A Review of Evidence for Multi-Disciplinary Teams Responding to Physical and Sexual Child Abuse](#) (Hebert & Bromfield, 2019)

[Child and youth advocacy centres: A change in practice that can change a life](#) (Shaffer, C. L., Smith, T. D. & Ornstein, A. E., 2018)

[Understanding the Development and Impact of Child Advocacy Centres \(CACs\)](#) (Department of Justice Canada, 2018)

[The Child and Family Traumatic Stress Intervention in Canadian child and youth advocacy centres](#) (Davidson, L. Ornstein, A. E., 2023)

[Taux d'inflation pour 2022](#) (Statistiques Canada, 2022)

[Nouveaux tarifs d'Énergie du NB à partir du 1er avril 2023](#) (Énergie Nb, 2023)

[La valeur des soins : Maintien de l'équité salariale dans les soins à domicile, les maisons de transition et les résidences communautaires](#) (Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick, 2020)

[Les revenus de subsistance au Nouveau-Brunswick en 2022](#) (Human Development Council, 2022)

[Énoncé relatif aux effet spécifiques selon le genre de 2023](#) (Province du Nouveau-Brunswick, 2023)

ANNEXE A : Une journée dans la vie d'une personne intervenante de crise dans une maison d'hébergement

(L'écriture est au féminin pour alléger le texte)

J'arrive au travail, prête pour la journée. Je suis interpellé par l'intervenante qui quitte son poste lors d'un changement de quart. Pendant ce temps, trois résidentes différentes frappent à la porte du bureau, ayant besoin de médicaments, d'être autorisées à sortir ou d'utiliser le téléphone.

Après le départ de l'autre intervenante, je fais le tour de la maison pour vérifier les chambres. Je retourne au bureau pour répondre au téléphone et écouter les messages. Après cela, j'emporte le téléphone partout avec moi.

Quelqu'un vient de se présenter à la porte avec des sacs de dons. À ce moment-là, l'alarme incendie est déclenchée par un enfant, et je dois contacter les autorités pour dire qu'il s'agissait d'un accident. Ensuite, je documente « l'incident ».

Une personne employée du Développement social appelle pour confirmer un rendez-vous qu'elle a avec une résidente.

Une école appelle pour parler, à l'une des résidentes, de l'assiduité de son enfant.

Un membre de la famille appelle parce qu'il est inquiet pour son proche et qu'il veut savoir ce que NOUS pouvons faire.

Une banque appelle pour organiser une prise de photo avec un don.

Une femme appelle régulièrement pour obtenir des informations et trouver le courage de quitter la relation abusive dans laquelle elle se trouve. Elle s'inquiète de savoir comment elle pourra s'en sortir toute seule — elle n'a jamais vécu seule auparavant. Elle touche une pension d'invalidité et a peur de ne pas pouvoir se payer son propre appartement et d'avoir peur toute seule la nuit. Je l'invite à participer aux services de jour pour qu'elle puisse acquérir un niveau de confort dont elle pourrait avoir besoin pour venir habiter chez moi.

Une résidente se présente à la porte du bureau pour se plaindre qu'une autre résidente fume du cannabis dans la zone réservée aux fumeurs. Je discute avec la direction générale pour savoir comment gérer cette situation.

La police appelle, disant qu'elle amène une femme et trois enfants à la MAINTENANT. Je m'assure qu'une chambre est prête. Le travailleur de soutien à l'enfance se prépare à accueillir

les enfants et à passer du temps avec eux pendant que je commence les documents d'accueil avec leur mère.

Je me tiens au courant des notes d'évolution et je vois dans quel type de situation chaque résident pourrait avoir besoin de soutien aujourd'hui. Je commence à faire les « tâches de bureau » de la journée : mise à jour des dossiers, journal téléphonique, saisie des statistiques et des données sur l'ordinateur, vérification des courriels et des messages sur Facebook. Soudainement, une résidente amène un enfant et me demande si je peux vérifier s'il a des poux. Je vérifie et... bien sûr, il a des poux. Je passe immédiatement à notre protocole pour les poux.

On sonne à la porte et deux femmes se tiennent devant la porte, visiblement bouleversée. Je passe presque deux heures à faire le point sur la situation de ces femmes, à les aider à se calmer, à leur apporter un soutien émotionnel et à commencer à parler des options possibles. C'est maintenant l'heure des « tâches ménagères » pour mon quart de travail — vérifier la maison, préparer la liste de courses, ranger le réfrigérateur et les placards de la cuisine. Je passe l'aspirateur dans le salon et le téléphone sonne trois fois pendant que je fais cela : deux résidentes demandent pour sortir.

Toutes les dix minutes environ, quelqu'un frappe à la porte pour poser une question, parce qu'elles ont besoin de quelque chose qui est conservé dans le bureau (comme des ordonnances) ou parce qu'elle veut utiliser l'ordinateur.

Pendant que l'une d'entre elles est dans le bureau, je lui demande si elle peut rester pendant un moment. Nous faisons le point sur ce qu'elle a vécu et je lui propose de faire un exercice avec elle pour l'aider à faire le point sur sa situation actuelle et sur ce qu'elle veut faire.

Ensuite, je mets à jour les notes d'évolution, en parlant des affaires non terminées ou de tout nouvel objectif que les femmes ont révélé pendant mon quart de travail.

Un résident se présente à la porte du bureau, pour dire qu'il « pense » à y retourner. Il a promis de changer, promis de se faire aider, promis d'être un meilleur père. Je lui dis que je comprends les dilemmes auxquels elle est confrontée. Je passe en revue avec elle un plan de sécurité et je lui dis que nous voulons simplement ce qu'il y a de mieux pour elle, qu'elle est en sécurité et que nous aimerions vraiment avoir de ses nouvelles régulièrement si elle retourne chez elle. Je lui dis également que nous serions heureux qu'elle revienne si les choses ne se passaient pas comme elle le souhaitait. Cette conversation dure une heure et demie et je me prépare à quitter mon poste, alors je rédige ces notes et je fais mes derniers papiers.

Juste avant que la nouvelle intervenante ne se présente à la porte, je reçois un appel m'informant qu'une femme doit venir faire une ordonnance d'intervention d'urgence (OIU). Je lui donne l'adresse.

Une résidente vient à la porte en disant qu'elle et une autre résidente se disputent à propos de l'éducation des enfants.

Une nouvelle intervenante arrive pour son quart de travail et je lui fais un compte rendu. Je lui dis aussi que quelqu'un va peut-être venir faire une OIU et que deux résidentes veulent un soutien à la médiation. À cause de toutes les informations qui doivent être transmises, je quitte le travail avec 45 minutes de retard et je suis ÉPUISÉE.

ANNEXE B : Une journée dans la vie d'une direction générale dans un logement de deuxième étape

Sur le chemin du travail, je m'arrête pour prendre notre courrier et d'autres éléments essentiels pour la journée. Je croise une ancienne cliente qui veut me mettre au courant de sa situation, j'ai donc 15 minutes de retard pour arriver au travail, un employé de la compagnie de produit hygiénique attend à la porte d'entrée pour désinfecter les bureaux, et j'ai déjà une journée bien remplie.

Une résidente m'attend également pour discuter d'une situation qui s'est produite avec une autre résidente dans le stationnement, la nuit précédente. Je rencontre les deux femmes pour désamorcer les problèmes et répondre aux nombreux messages des autres résidentes qui ont été prises dans la situation qui s'est produite ou qui s'en inquiètent. Avec des familles traumatisées vivant à proximité les unes des autres, le désamorçage des problèmes est une tâche régulière.

Je commence à m'occuper de certaines tâches administratives, mais le téléphone ne cesse de sonner et mon personnel travaille pour la plupart à domicile en raison des mesures Covid-19 et des cas positifs qui se présentent parmi les résidents. Je me retrouve seule. Je prends les appels de femmes désespérées qui essaient d'entrer en contact avec le service d'approche. Je les informe qu'il peut s'écouler quelques jours à une semaine avant qu'elles ne reçoivent un appel. En attendant, je leur donne les numéros des lignes de crise. Je sais que nous avons déjà reçu quatre demandes la veille et que l'une d'entre elles concernait une OIU (qui prend au minimum une journée entière). Nous recevons des fonds pour une personne travailleuse d'approche dans notre région, mais nous avons dû trouver des fonds supplémentaires pour trois, car une seule travailleuse se retrouve submergée par des cas de plus, en plus complexes.

J'ai 24 courriels non ouverts sur mon ordinateur, mais je dois donner la priorité à la paie, accepter des virements électroniques pour le paiement du loyer et faire un dépôt bancaire pour des dons qui sont arrivés par la poste la semaine dernière et que je n'ai pas eu le temps de déposer.

Je m'occupe de la paie, des virements électroniques et du dépôt lorsqu'une résidente vient payer son loyer en espèces et a besoin de nourriture provenant de notre salle des dons. Je l'emmène à la salle des dons, et quand je reviens au bureau, le plombier est arrivé pour réparer la toilette d'un des appartements. Le résident n'est pas chez lui, je dois donc le superviser. Pendant ce temps, je m'occupe de la douzaine de courriels que j'ai reçus pendant que je faisais mes autres tâches sur mon téléphone. Tout cela prend une éternité, et je dois terminer une demande de subvention pour mon programme de sensibilisation. La date limite de dépôt est fixée à minuit. Je dois également imprimer toutes les factures et tous les documents pour le comptable qui vient demain pour régler nos comptes mensuels, et tout doit être codé correctement. Le plombier a besoin d'une pièce et doit partir, mais il sera de retour dans une heure. Je retourne au bureau.

J'ouvre la demande de subvention. J'essaie de m'y concentrer, sachant que j'ai un rapport de fin d'année à rendre avant la fin de la semaine pour une autre demande de subvention. De plus, je dois faire la nouvelle demande pour l'année fiscale suivante, la semaine prochaine. Je garde tout par écrit, car je ne me souviens pas de ce qui est dû et quand, car il y en a plus de 6 demandes qui sont dues à la même période cette année.

Si je ne complète pas de demandes de subventions, je vais perdre du personnel ou des programmes. Les enfants ont désespérément besoin de nos services aussi. Je ne peux pas me permettre de perdre l'une de mes travailleuses d'approche. Je suis tellement stressée que j'ai envie de pleurer, mais je continue à taper.

C'est l'heure du dîner. Je ne prends jamais de pause pour le dîner, mais le café aide toujours. Pendant que je prépare mon café, une ancienne résidente vient me voir et a besoin d'aide pour remplir des formulaires pour son prêt étudiant. J'imprime les formulaires, je fais des photocopies des documents dont elle a besoin et je lui fournis une enveloppe et un timbre pour envoyer la demande.

Le plombier est de retour et est impatient d'entrer dans l'appartement, le temps c'est de l'argent. Je termine rapidement avec la cliente et je me sens coupable de l'avoir pressée pour retourner au plombier. J'ai laissé mon café dans la machine.

Pendant que je suis avec le plombier, une autre résidente m'appelle pour me dire que sa thermopompe ne fonctionne plus. Elle a essayé de l'éteindre puis de la rallumer, mais cela n'a pas marché. J'appelle la personne technicienne et lui mentionne que c'est une urgence. De retour au bureau, je remarque, dans mon agenda, que j'ai une réunion Zoom avec le Conseil local pour les personnes sans-abri. En tant que seule personne représentant les expériences des femmes en matière de logement et d'itinérance au sein du groupe, il est important que j'y assiste et que je donne mon avis sur les plans de logement de la communauté.

Alors que je termine la réunion, je prends un appel pour un don important de meubles. Cela tombe bien, car une nouvelle résidente a besoin de meubles. Toutefois, ils ne peuvent pas les livrer et je n'ai pas de véhicule, ni la main-d'œuvre nécessaire pour les ramasser et les livrer. Je dois donc refuser leur offre, même si je sais que c'est nécessaire.

Je recommence à travailler sur ma demande de subvention. Je me fais interrompre par un appel d'une donatrice qui veut apporter un chèque dans une heure. Elle souhaite également des photos, une reconnaissance sur les médias sociaux et, si possible, une visite rapide de notre établissement. Je confirme cela avec elle et je retourne à ma demande de financement.

La donatrice arrive et il est 16 heures quand elle part. Je retourne à ma demande. Je reçois un appel du service de Développement social qui veut savoir si j'ai des appartements de deuxième étape pour leur cliente qui veut absolument quitter un partenaire violent. Les maisons d'hébergement ne peuvent pas l'accueillir, car elle a un fils adulte handicapé qui vit avec elle. Je n'ai rien, j'ai trois résidentes sur une liste de transfert avec Logement N.-B., qui attendent de

pouvoir déménager dans un logement abordable. L'une d'elles attend depuis plus d'un an. Je ne peux pas accueillir une nouvelle personne tant que je n'ai pas transféré ces clientes. Il n'y a rien pour les femmes ayant un fils adulte à charge ou pour les hommes qui doivent quitter une relation violente.

Je reviens à ma demande de subvention. Il est maintenant 17 heures, les téléphones sont silencieux, je peux me concentrer. Deux heures passent. J'appuie sur « Envoyer » et pousse un soupir de soulagement. Je suis épuisée, mais il me reste encore la paperasse de comptabilité à faire.

Il est 20 heures, il fait nuit et je suis fatigué. Je décide de venir une heure, ou deux, plus tôt demain matin pour terminer cette tâche et répondre aux courriels que je n'ai pas traités aujourd'hui. Pour l'instant, j'ai envie de rentrer chez moi et de me coucher. J'envisage de prendre un sandwich au Tim Horton sur le chemin du retour, car je n'ai pas encore mangé. En partant, je réalise que mon café est encore dans la machine.